

**FRANÇOIS LAPOINTE – Nouveau Parti démocratique du Canada  
Montmagny – L'Islet – Kamouraska – Rivière-du-Loup**

**1. Votre parti est-il prêt à appuyer l'adoption de cibles chiffrées et de dates butoir afin que la hausse des températures soit limitée à 2 °C d'ici 2050 et que la réduction des GES vise au moins 25 % sous le niveau de 1990 d'ici 2020 comme le recommande le GIEC ?**

Oui

Le NPD est le seul parti à avoir déposé à plus d'une reprise un projet de loi basé sur ces objectifs, le C-311. Le projet a enfin été adopté pendant la dernière session, mais repoussé par des sénateurs conservateurs non-élus. Le NPD s'engage à refaire adopter une loi afin que le Canada respecte ses cibles à long terme de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, pour que d'ici 2050, le niveau soit 80 % plus bas que celui de 1990, en plus d'établir des cibles pour la période 2015-2045.

**2. Vous engagez-vous à exiger que le Canada assume un rôle de leader proactif pour favoriser la conclusion d'une entente internationale à la prochaine conférence de l'ONU sur le changement climatique à Durban en Afrique du Sud ?**

Oui

Nous nous engageons à être un chef de file sur cette question. J'ai été le président fondateur d'un OBNL d'action positive en environnement dans la MRC de L'Islet, je compte jouer un rôle important dans l'obligation de résultats dans nos politiques.

**3. Proposez-vous la mise en place d'instruments ou d'incitatifs économiques pour fixer un coût des émissions de GES, avec un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (bourse) ou une taxe sur le carbone par exemple ?**

Oui

Le NPD s'engage à déterminer un prix pour le carbone grâce à un système d'échange de quotas, qui établira des limites d'émissions ambitieuses pour les grands pollueurs au pays, afin de s'assurer que les compagnies paient leurs factures environnementales.

**4. Recommandez-vous un moratoire sur l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent tant qu'il n'y aura pas un encadrement environnemental approprié et une justification de ces projets dans un contexte de réduction de GES ?**

Oui

On doit d'abord remplir l'engagement suivant avant toute exploitation : Le NPD s'engage à développer une stratégie de sécurité énergétique complète et à long terme, en consultation et en coopération avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones, les syndicats, et les autres parties intéressées, pour bâtir un avenir où il y aura moins d'émissions de carbone.

**5. Êtes-vous prêt à soutenir l'initiative des conseils régionaux de l'environnement lancée avec les Rendez-vous de l'énergie afin de réduire la dépendance énergétique au pétrole en recourant à des produits de substitution ou à la réduction de la consommation par exemple ?**

Oui

Le NPD s'engage à rediriger, partout au pays et de manière équitable, les revenus provenant de la vente de permis d'émissions. Ces fonds serviront aux investissements dans les technologies durables, la conservation énergétique commerciale et résidentielle, le transport en commun, le développement des énergies renouvelables et la transition des travailleurs vers l'économie durable.

**6. Interviendrez-vous en faveur d'une gestion intégrée du transport terrestre et maritime notamment par le biais du réseau ferroviaire, du transport intermodal, du cabotage et des circuits courts pour réduire les émissions de GES et de la dépendance au pétrole ?**

Oui

On doit se doter d'un plan cohérent de lutte aux changements climatiques en remplacement de la politique d'obstruction pratiquée par les Conservateurs, mais aussi de procéder à la revalorisation des ports de l'Est-du-Québec, de la Gaspésie et de la Côte-Nord, ainsi que de la revalorisation du réseau ferroviaire, puisque ces régions serviront de point d'arrivée des marchandises en Amérique du Nord lorsque la navigabilité de la Voie Maritime sera réduite par les effets du changement climatique probable suite à l'immobilisme des conservateurs.

**7. Appuyez-vous la création d'un réseau d'aires marines protégées représentatives de la biodiversité du Saint-Laurent et fondées sur un bilan des carences, particulièrement pour la protection des mammifères marins, des milieux humides et de l'estuaire maritime (classé Zone d'importance écologique et biologique par le MPO) ?**

Oui

Objectif essentiel qui devra être au cœur de toutes les ententes Canada-Québec concernant le Fleuve.

**8. Demanderez-vous que le gouvernement fédéral assure une gestion et une surveillance adéquates de ses réserves nationales de faune (baie de L'Isle-Verte, Pointe-au-Père et îles de l'estuaire) en y affectant suffisamment de ressources humaines et financières ?**

Oui

À mon premier mandat, je compte faire le bilan des ressources manquantes avec les professionnels concernés, et défendre les conclusions qui s'imposeront pour garantir une gestion et une surveillance adéquates de réserves nationales de faune.

**9. Prendrez-vous des mesures sur l'érosion côtière pour prévenir les risques (plan de zonage, indice de vulnérabilité, végétalisation et plages, etc.) et favoriser un aménagement avisé du territoire (réglementation, gestion intégrée, etc.) ?**

Oui

Essentiel, ces décisions devront inclure les efforts de concertation des tous les niveaux de gouvernement. Il nous faut des objectifs clairs pour l'ensemble des rives concernées.

**10. Votre parti s'engage-t-il à appuyer la poursuite des travaux des gouvernements du Canada et du Québec visant à développer un concept de gestion intégrée pour le Saint-Laurent et des outils pour sa mise en œuvre (GISL) ?**

Oui

Nous nous engageons à négocier rapidement, et avec ouverture, avec le Québec pour le renouvellement de l'Accord Canada-Québec et du Plan Saint-Laurent pour un développement durable.

**11. Défendrez-vous le maintien dans la région du comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire ainsi que l'octroi d'un financement approprié et une couverture sur tout le territoire bordant le fleuve par ces organismes ?**

Oui

Nos politiques en environnement sont saluées par Équiterre; il est certain que nous chercherons à assurer un financement approprié aux organismes environnementaux.